





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-180**

**Séance publique du**

**13 avril 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131245-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
EUROPÉENNES**

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2018

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
EUROPÉENNES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose, chaque année, de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de l'idée européenne.

### **Mouvement Européen France Provence**

Le Mouvement Européen France-Provence, association civique, s'est donné pour vocation d'informer et sensibiliser le grand public sur l'actualité de l'Europe en organisant des conférences, euro-cafés, dîner-débats, manifestations, et en intervenant dans les établissements scolaires du département. De façon mensuelle, une réunion débat est organisée sur des thèmes d'actualité en lien avec l'Europe. Il participe également de façon active à la fête de l'Europe.

## Maison de l'Europe de Provence

La Maison de l'Europe de Provence est impliquée dans la promotion, d'une part du civisme européen, d'autre part de la démocratie participative.

Au titre du civisme européen, elle prévoit pour 2018, l'organisation de deux débats, la poursuite de l'action scolaire, la participation aux journées thématiques européennes, la rencontre avec des citoyens européens en lien avec l'Association des Jumelages, l'organisation de fêtes européennes...

Au titre de la promotion de la démocratie participative, elle prévoit une rencontre débat avec un député européen, une rencontre avec des fonctionnaires d'institutions européennes, la participation à la semaine de la démocratie locale et à la journée européenne de la justice.

La Maison de l'Europe s'impliquera fortement dans l'organisation et l'animation de la journée de l'Europe en assurant le secrétariat de la coordination inter-associative.

Vous trouverez ci- après le tableau récapitulatif concernant les subventions proposées pour ces deux associations :

Tiers	Dossier	Association	Subvention fonctionnement 2016	Subvention fonctionnement 2017	Proposition de subvention de fonctionnement 2018
44261	2018_00241	MOUVEMENT EUROPEEN FRANCE PROVENCE	2 300 €	2 300 €	2 300 €
48186	2018_00277	MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE	2 500€	2 500 €	2 500 €

Ces deux propositions ont été validées en date du 21 mars 2017.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir au titre de l'année 2018 :

**ATTRIBUER** deux subventions de fonctionnement pour un total de 4 800 €, soit 2 300 € à l'Association Mouvement Européen de Provence et 2 500 € à l'Association Maison de l'Europe de Provence.

**DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 sur la ligne N°1860, imputation 048 6574 920 qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu aux Affaires Européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2018-180 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS EUROPÉENNES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 2
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Raoul BOYER, Catherine ROUVIER.

N'ont pas pris part au vote

Reine MERGER

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/04/2018  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»